

La prise en charge des dermatites irritatives

DU NOUVEAU-NÉ ET DE L'ENFANT DANS UN UNIVERS SOCIO-ENVIRONNEMENTAL EN -R-ÉVOLUTION

Compte rendu du symposium dans le cadre des 24^{èmes} JIRP modéré par le Docteur Brigitte Milpied (Bordeaux), avec Mme Séverine Rouillet-Furnemont (Green Mission Pierre Fabre) et le géographe Julien Lavaud (SCIC Climat Local, Toulouse)

A-DERMA

LABORATOIRE DERMATOLOGIQUE VEGETAL



A-DERMA est partenaire de ce numéro spécial avec ses soins **DERMALIBOUR +** et **CYTELIUM**, adaptés à la prise en charge des dermatites sèches et suintantes.

Les formules **naturelles et haute tolérance de DERMALIBOUR + et CYTELIUM conviennent à une utilisation en dermato-pédiatrie.**

Testés sous contrôle dermatologique, pédiatrique et gynécologique.
Ces produits peuvent être appliqués sur le visage, le corps et les zones intimes externes.

La prise en charge des dermatites irritatives du nouveau-né et de l'enfant dans un univers socio-environnemental en r-évolution

Rédaction : Dr E. ZAKINE
Dermatologue, Paris

Dans le cadre des 24^{es} Journées Interactives des Réalités Pédiatriques (JIRP), le laboratoire dermatologique végétal A-DERMA a reçu trois intervenants dans le cadre d'un symposium autour de "la prise en charge des dermatites irritatives du nouveau-né et de l'enfant dans un univers socio-environnemental en r-évolution" : le Dr Brigitte Milpied, dermato-allergologue, Mme Séverine Rouillet-Furnemont, ingénieure en protection de l'environnement et M. Julien Lavaud, géographe.

Ce symposium a été l'occasion de s'interroger sur les conséquences des évolutions sociales et environnementales sur la santé, en particulier les pathologies cutanées de l'enfant, et l'importance croissante de prendre en compte cet environnement dans la vie quotidienne.



Le point de vue de la dermato-allergologue

D'après l'intervention du Dr Brigitte Milpied, dermatologue, Bordeaux.

Les cosmétiques correspondent à l'ensemble des substances ou mélanges destinés à être mis en contact avec la peau dans le but exclusif ou principal de la nettoyer, la protéger, la parfumer, en modifier l'aspect, ou la maintenir en bon état. Il n'existe pas, pour les cosmétiques, d'obligation de réaliser d'études objectivant les bénéfices et les risques avant leur commercialisation, comme c'est le cas pour les médicaments. La seule obligation est qu'ils ne nuisent pas à la santé humaine dans des conditions normales d'utilisation.

La cosmétovigilance (activité consistant à surveiller de manière systématique les

effets indésirables potentiels des produits cosmétiques) repose, en France, sur trois volets :

- un **volet institutionnel**, depuis la loi d'orientation de la Santé Publique en 2004, selon lequel les professionnels de santé et l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament), doivent déclarer les effets indésirables graves, qu'ils soient observés après un mésusage ou non ;
- la **vigilance des laboratoires**, qui se doit de recenser les signaux des patients et consommateurs ;
- les **réseaux spontanés** créés par les professionnels tels que le GERDA (Groupe d'Études et de Recherche en Dermato-Allergologie).

Elle a pour objectif d'assurer la sécurité des patients et consommateurs, par le biais de réalisations d'enquêtes à visée épidémiologique et la mise en place de mesures réglementaires.

Les enquêtes épidémiologiques concernant les cosmétiques soulignent la grande fréquence des événements indésirables liés à leur utilisation : on recense 10 % d'intolérance cutanée aux cosmétiques et environ 2 % d'allergies à au moins un produit contenu dans les cosmétiques. En outre, jusqu'à 15 % des dermatites de contact sont liées à l'emploi de cosmétiques. Parmi les allergènes contenus dans les cosmétiques, on compte



Fig. 1 : Dermite de contact mimant d'autres dermatoses. **A :** Dermite de contact mimant un eczéma atopique des joues. **B :** Dermite de contact mimant une dermite du siège, traité par antifongiques. **C :** Dermite de contact mimant un intertrigo infectieux.

quelques grandes classes principales, qui expliquent la majorité des réactions. Les pourcentages indiqués ci-dessous proviennent de statistiques chez les adultes, ce qui explique par exemple la mention des teintures capillaires.

>>> Les **parfums**, impliqués dans **46 %** des réactions. Omniprésentes dans notre environnement (détergents, jouets, cosmétiques), il existe plus de 2 500 substances parfumantes qui sont documentées comme allergisantes à ce jour. Du fait de leur omniprésence, elles peuvent être impliquées dans tout type de dermite de contact, de diagnostic différentiel parfois difficile avec des eczémas atopiques (**fig. 1 A**) ou des intertrigos des orteils par exemple (**fig. 1 C**). Récemment, on observe un réel engouement pour les huiles essentielles, dont deux qui, à elles seules, expliquent la moitié des eczémas de contact aux huiles essentielles : l'huile de *tea tree* et l'essence de lavande.

>>> Les **conservateurs et antioxydants**, impliqués dans **17 %** des réactions, en particulier les isothiazolinones, produits volatils et sans odeur, utilisés en remplacement des parabènes, et qui représentent à eux seuls **6 %** des réactions. Ils sont aujourd'hui interdits dans les produits non-rincés et à concentration réduite dans les produits rincés, mais sont toujours autorisés dans un grand nombre d'éléments de notre environnement : produits ménagers, cuirs, peintures, *slime*. De même que pour les parfums, les

types de réaction cutanée observés sont variables : il faut savoir les évoquer devant un large panel de présentations (dermite du siège : **fig. 1 B**, érysipèle, dermite péri-orales) et interroger les parents de façon extensive afin d'identifier le produit de l'environnement contenant l'allergène.

>>> Les **émulsifiants et excipients** représentent **16 %** des réactions.

>>> Les **colorants pour cheveux** représentent **13 %** des réactions.

>>> Les **filtres solaires** expliquent **3 %** des réactions.

Alors, comment agir face à la multiplication des produits allergisants dans notre environnement ? Le Dr Milpied nous donne quelques pistes pour accompagner les patients face à ces situations :

>>> **Participer à l'éducation des patients en leur transmettant des messages clés :**

– apprendre aux patients à lire les étiquettes des produits. La liste exhaustive des ingrédients d'un produit, nommés selon une nomenclature standardisée, et classés du plus au moins concentré, est obligatoire en Europe. Il doit également être fait mention de la date limite d'utilisation (DLU) et de la période après ouverture (PAO) ;

– attention à l'emploi d'applications d'aide à la consommation. Si ces dernières peuvent être une aide pour le consommateur, les critères sur lesquels se base l'algorithme employé pour noter

le produit ne sont pas toujours transparents et ne sont généralement pas orientés sur le risque allergique. Elles ne remplacent pas la lecture de l'étiquette par le consommateur ;

– attention à la substitution des cosmétiques par des produits dits "naturels" ou préparés par les patients eux-mêmes, qui ne sont donc pas régulés dans leur composition ;

– pour prévenir la sensibilisation à des substances, il est préférable d'appliquer le moins de cosmétiques possibles sur la peau, en particulier sur les peaux lésées (éviter l'éosine et autres antiseptiques sur les plaies des enfants, l'emploi de lingettes et de lotions), préférer le lavage à l'eau et au savon et choisir des cosmétiques comportant une liste limitée d'ingrédients.

>>> **Agir de façon adaptée en tant que médecin face à une éruption cutanée chez l'enfant :**

– interroger de façon systématique et exhaustive sur les potentiels allergènes de l'environnement afin de ne pas passer à côté d'une réaction de contact pouvant mimer ou se surajouter à une autre dermatose ;

– si de nombreux produits ont été appliqués (lotions, lingettes, antiseptiques, antifongiques, dermocorticoïdes), procéder à une fenêtre thérapeutique pendant 48 à 72 heures en arrêtant l'emploi de l'ensemble des substances sur les lésions ;

– si les lésions persistent et laissent suspecter une dermite de contact, autoriser l'emploi de produits asséchants tels que Cytélium (à base d'oxyde de zinc) pendant

48 à 72 heures Si les lésions évoquent une autre dermatose suintante et prurigineuse (par exemple une varicelle), on pourra également employer le Cytélium avec une bonne efficacité. Si au contraire les lésions sont sèches, on préférera un émollient sans parfum de la gamme

Aderma. En cas de dermite de contact, on pourra, dans un second temps, prescrire si besoin des dermocorticoïdes ;

– en cas de suspicion de dermite de contact, orienter l'enfant vers des tests allergologiques cutanés comprenant les batteries standards, ainsi que des

test avec les produits utilisés par l'enfant : lingettes, huiles essentielles, antiseptiques, émollients, etc.

>>> Enfin, participer aux réseaux de cosmétovigilance en signalant les cas de réaction cutanée à des cosmétiques.



La transparence dans les produits cosmétiques

D'après l'intervention de Mme Séverine Rouillet-Furnemont, ingénieure en protection de l'environnement, Green Mission Pierre Fabre.

Toutes les études sur la consommation responsable montrent que les consommateurs sont en attente de transparence sur les produits qu'ils achètent, notamment sur les informations environnementales et sociales. Car ils sont de plus en plus nombreux à vouloir s'engager dans une consommation responsable et, pour cela, ont besoin de preuves pour croire dans les engagements des marques.

Dans de nombreux secteurs l'affichage de la performance environnementale est obligatoire depuis plusieurs années. C'est le cas en France pour l'électroménager, l'automobile, le logement, etc.

Le Grenelle de l'Environnement prévoyait de rendre l'affichage environnemental obligatoire dès le 1^{er} janvier 2011. C'est finalement une première expérimentation sur les shampoings qui a été lancée dans le secteur des cosmétiques.

Il s'appuiera également sur le *Product Environmental Footprint* Européen de 2018, et donc sur les enseignements tirés des différentes expérimentations sur l'affichage environnemental qui ont eu lieu depuis plus de 10 ans en France et en Europe.

À l'issue de ces premières expérimentations, les conclusions étaient les suivantes :

>>> **L'utilisation exclusive de l'analyse du cycle de vie** comme socle de l'affichage pose des problèmes de mise en œuvre en raison :

- du manque de facteurs d'émissions dans les bases de données nécessaires pour réaliser les calculs d'impact ;
- de la difficulté à déterminer avec précision les doses réelles d'usage par les consommateurs ;
- de la prépondérance de la phase utilisation par le consommateur pour les produits rincés qui vient "lisser" le résultat final et fait peser la réduction d'impact sur le comportement du consommateur sous sa douche.

>>> **Les coûts de mise en œuvre de l'affichage** étaient difficilement accessibles à des petites et moyennes entreprises.

En 2021, la loi Climat et résilience a relancé des expérimentations sur l'affichage environnemental sur cinq secteurs (alimentaire, textile, ameublement, hôtellerie, électronique) et les expérimentations en cours ont montré des biais méthodologiques similaires.

De son côté, l'Union Européenne prévoit, dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, de publier un règlement sur l'écoconception et une directive sur la justification et la communication des allégations environnementales. Dans ce contexte, l'enjeu pour les acteurs des cos-

métiques et de la santé familiale est de proposer un affichage qui doit répondre à plusieurs objectifs :

- fournir au consommateur une information relative à la quantification des impacts environnementaux et sociétaux des produits ;
- faire de cet affichage un véritable levier d'éco-socio-conception des produits ;
- faire en sorte que le coût de la mise en œuvre de cet affichage soit économiquement acceptable.

Un cadre légal a permis d'établir, par la loi du 3 août 2009, le droit du consommateur à l'information environnementale d'un bien ou d'un service. La quantification précise et juste de cette empreinte se positionne donc comme un enjeu central.

Selon la façon de pondérer l'ensemble de ces éléments, on obtient des conclusions potentiellement très variables : par exemple, une vision trop centrée comptabilité carbone peut amener à conclure que le bœuf produit en élevage intensif est meilleur que le bœuf élevé de façon respectueuse du bien-être animal, car on produit plus de viande avec moins de ressources. Il faut donc réussir à trouver un compromis entre comptabilité d'impact et enjeux RSE plus large.

C'est dans ce contexte que l'équipe de Séverine Rouillet-Furnemont a déve-

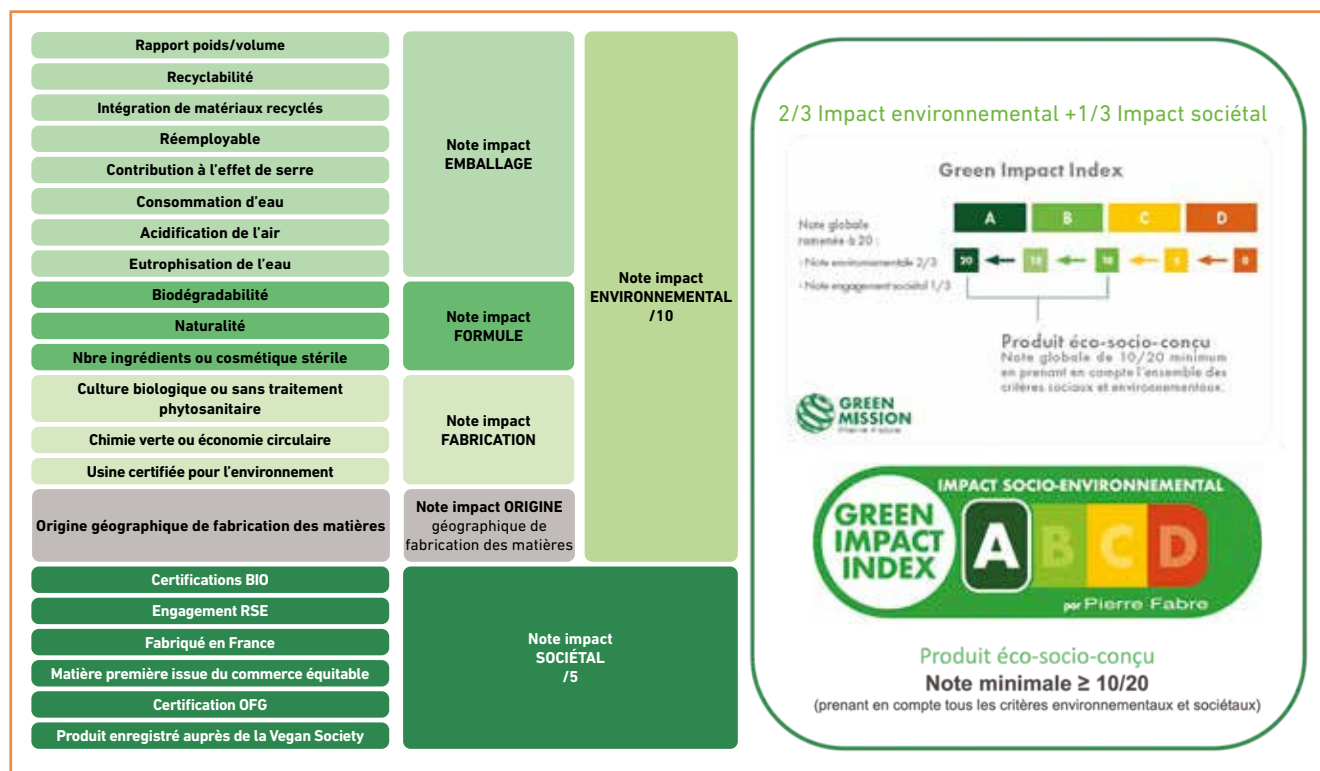


Fig. 2 : Cotation du *Green Impact Index*. Vingt items permettant l'obtention d'une note environnementale sur 10 et d'une note sociétale sur 5. Conversion en un indice entre A et D.

loppé le *Green Impact Index*, comprenant au total vingt critères, partagés entre un versant environnemental et un versant social (fig. 2).

Le versant environnemental, comptant pour 2/3 de la note finale, est séparé en quatre grands volets :

- les **matières premières** : origine, procédé d'obtention, naturalité, biodégradabilité, transport, éventuelle certification ou label ;
- la **fabrication** : étapes du processus de fabrication, gestion des déchets et rejets, lieu de fabrication, certification éventuelle des usines ;
- le **packaging** : matériau utilisé et sa recyclabilité, teneur en matériau recyclé, consommation en énergie et en eau, émission de gaz à effet de serre, rapport poids/volume, transport, certification éventuelle ;
- le **transport** des matières premières.

En plus du volet environnemental, le *Green Impact Index* prend en compte

un ensemble de critères sociaux et sociétaux qui compte, lui, pour 1/3 de la note finale, dans lequel sont encouragés le *made in France*, les certifications officielles, les programmes d'engagement sociétal.

La cotation de l'ensemble des critères de ces deux volets permet d'obtenir une note globale ramenée à 20, ensuite indexée sur une échelle allant de A (15-20/20) à D (0-5/20), et permettant de considérer qu'un produit est éco socio-conçu si sa note est supérieure ou égale à 10/20.

À titre d'exemple, le tube de CICA – Crème réparatrice de la gamme Dermalibour d'A-derma, a reçu une note environnementale de 8,8/10 (packaging recyclable, formule 100 % naturelle, agriculture biologique, majorité de produits originaires d'Europe) et une note sociétale de 3/5 (*made in France*, soutien à des associations de commerce équitable, soutien à des associations de

patients, partenariat avec des ligues de protection de la biodiversité), lui conférant ainsi une note globale de 15,8/20, et donc indiquée au rang A selon le *Green Impact Index*.

Cette méthode de cotation a été auditée et cautionnée par un organisme indépendant, Afnor Certification, en tant que méthode robuste et fiable.

L'objectif aujourd'hui est d'amener le *Green Impact Index* au-delà des frontières du groupe Pierre Fabre et d'en faire un index partagé avec d'autres entreprises de toutes tailles. C'est pour cela que des travaux ont été engagés afin de rédiger une version 2 du *Green Impact Index*, née d'un travail d'intelligence collaborative entre 24 acteurs regroupant des fabricants, des fournisseurs, des académiques et des fédérations. L'objectif étant de co-construire ce nouvel outil qui, nous l'espérons, pourrait poser les bases d'une future norme internationale fiable et robuste.



Défi climatique : une urgence aujourd'hui

D'après l'intervention de Julien Lavaud, géographe, Toulouse.

Les données actuelles sur le climat ne laissent plus la place au doute : des changements climatiques majeurs opèrent sous nos yeux depuis le début du 20^e siècle. On observe notamment une augmentation globale des températures accélérée, en lien avec le relargage de gaz à effet de serre dans l'atmosphère : depuis 1900, la température moyenne a augmenté de 1,2°C (fig. 3).

Les origines du relargage des gaz à effet de serre tirent leur source de quatre grands éléments :

- **l'industrie**, responsable de **40 %** des émissions de gaz à effet de serre ;
- **l'agriculture**, responsable de **25 %** des émissions de gaz à effet de serre. Ce secteur est également responsable de **80 % de la déforestation** ;
- **l'utilisation des bâtiments**, responsable de **20 %** des émissions de gaz à effet de serre ;
- et enfin le **transport**, responsable de **15 %** des émissions de gaz à effet de serre.

Les impacts de ce changement à l'échelle de la planète sont innombrables, incluant notamment les hausses des températures, mais également la fonte des différents types de glaces qui revêtent la surface de la Terre (glaciers, calottes glaciaires, banquises), impliquant chaque fois des conséquences différentes en termes de biodiversité, de montée des eaux, etc.

En France, on a assisté à une hausse de + 1,7°C depuis 1900, plus importante que la moyenne planétaire, mais également à une explosion des "records" climatiques, témoins d'une instabilité climatique majeure : à l'été 2022 par exemple, les records de chaleur (fig. 4), de sécheresse, d'incendies, de chaleur marine et de recul des glaciers ont été atteints.

En l'absence d'actions concrètes, la tendance actuelle se poursuivra, pouvant aboutir à une élévation des moyennes de températures de + 3°C attendue d'ici la fin du siècle. Pour faire prendre la mesure d'une telle hausse de température, M. Julien Lavaud a employé ici la métaphore des effets de la fièvre sur le corps humain : de la même manière

qu'une élévation de température corporelle de + 3°C aboutit à des conséquences majeures sur le fonctionnement des différents organes et du catabolisme, une élévation de + 3°C de la température moyenne sur la planète aboutirait à des bouleversements radicaux dans les équilibres des phénomènes météorologiques et des écosystèmes.

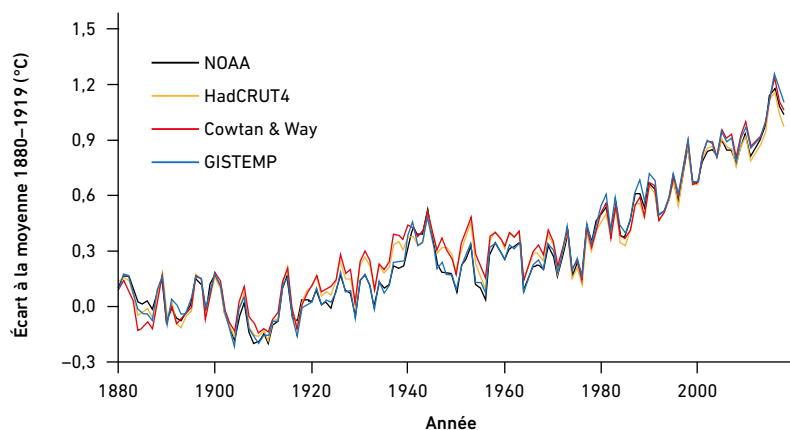


Fig. 3 : Écart à la moyenne de la température atmosphérique entre 1880 et 2020.

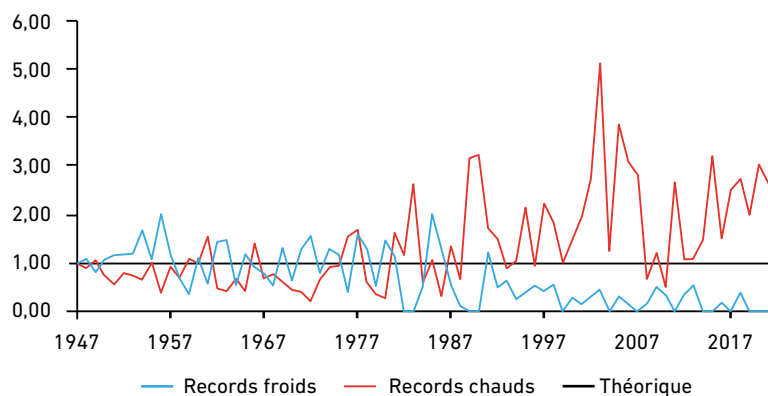


Fig. 4 : Évolution du nombre de records de chauds et froids depuis 1947. Source : Météo France.

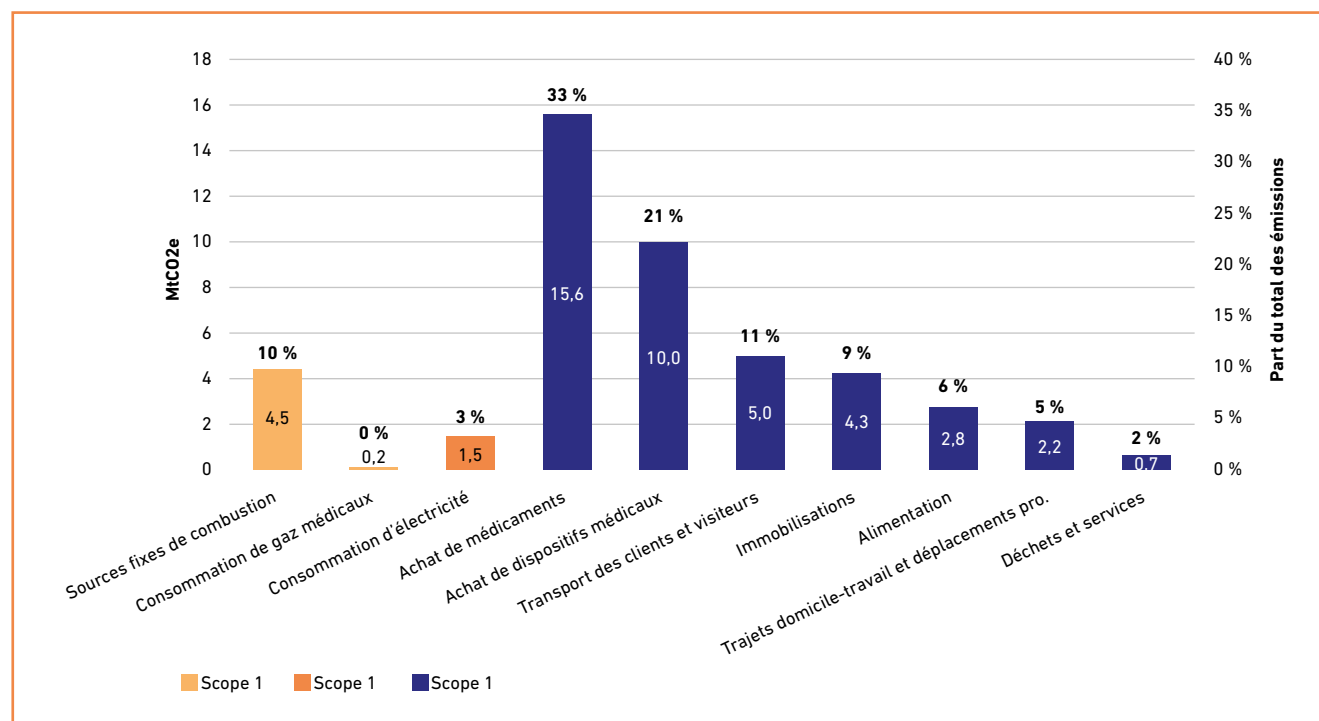


Fig. 5 : Répartition des émissions du secteur de la santé. Source : The Shift Project.

Alors, comment agir ? Julien Lavaud dresse un ensemble de leviers d'action :

>>> Connaître son impact climatique personnel : pour pouvoir agir sur son empreinte, il faut pouvoir identifier ce sur quoi on doit agir. Pour ce faire, il est possible de calculer son empreinte carbone personnelle en très peu de temps (5 à 15 minutes) grâce à l'application "Nos Gestes Climat". Cette application permet en outre de proposer des moyens d'agir pour réduire son impact, en quantifiant la conséquence de chaque

moyen (acheter une voiture électrique, privilégier le covoiturage, modifier son alimentation).

>>> Connaître son impact climatique professionnel. La santé en France représente 46 millions de tonnes de CO₂, c'est-à-dire 7,5 % des émissions de gaz à effet de serre. Parmi les secteurs fortement producteurs de CO₂, on compte l'achat de médicaments (33 % des émissions), l'achat de dispositifs médicaux (11 %), et le transport des clients et des visiteurs (11 %) (fig. 5). Une étude menée sur un

cabinet médical regroupant trois praticiens a mis en évidence une production de 40 tonnes de CO₂ par an, soit 1,5 kg de CO₂ par consultation, avec le transport représentant, cette fois-ci, 95 % des émissions.

>>> Compenser ses émissions de gaz à effet de serre résiduelles, par exemple, en plantant des arbres sur des surfaces significatives, comme l'a fait le groupe Pierre Fabre récemment dans le Tarn.

A-DERMA

LABORATOIRE DERMATOLOGIQUE VEGETAL



Spray 100 ml



© Tous droits réservés - Groupe PIERRE FABRE. Méthode développée par le Groupe PIERRE FABRE.

CYTELIUM

Spray

ASSÉCHANT ET APAISANT

- **ASSÈCHE** immédiatement
-96% de suintement*

Oxyde de zinc et Hydrolysate d'amidon

- **APAISE** immédiatement
-60% de prurit*

Avoine Rhéalba®



Source : IQVIA

- 7 ingrédients seulement - 99% d'origine naturelle
- visage, corps et zones intimes externes
- 1 à 3 fois par jour

* Étude clinique réalisée sur 60 sujets : 30 enfants (3 mois - 12 ans), 20 adultes (18-60 ans), 10 seniors (61-90 ans) lésions suintantes multi-indications application au moins-2 fois par jour - résultats immédiatement après application et à 3 jours